

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve*

Vice-présidences

*M. Christian Arseneault
Arrondissement de
Côte-des-Neiges –
Notre-dame-de-Grâce*

*Mme Julie Brisebois
Village de Senneville*

Membres

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

*M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*M. Jérôme Normand
Arrondissement de
Ahuntsic –Cartierville*

*M. Jocelyn Puzé
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie*

*M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 22 octobre 2020

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE207910001

Accorder un contrat à Les Excavations Lafontaine inc. pour la réhabilitation par insertion et par l'application de polymère renforcé par fibre de carbone d'une conduite d'eau en béton-acier de 1800 mm de diamètre sur le boulevard Henri-Bourassa Est, entre la rue Renaude-Lapointe et la 6e Avenue, ainsi que des travaux d'égout, de conduites d'eau secondaires et de voirie - Dépense totale de 4 543 017,54 \$, taxes incluses (contrat : 3 804 872,31 \$; contingences : 475 609,04 \$; incidences : 262 536,19 \$) - Appel d'offres public 10350 (2 soumissionnaires)

“Original signé”

Karine Boivin Roy
Présidente

“Original signé”

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à un ou à plusieurs des critères fixés par les conseils qui ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE207910001

Accorder un contrat à Les Excavations Lafontaine inc. pour la réhabilitation par insertion et par l'application de polymère renforcé par fibre de carbone d'une conduite d'eau en béton-acier de 1800 mm de diamètre sur le boulevard Henri-Bourassa Est, entre la rue Renaude-Lapointe et la 6e Avenue, ainsi que des travaux d'égout, de conduites d'eau secondaires et de voirie - Dépense totale de 4 543 017,54 \$, taxes incluses (contrat : 3 804 872,31 \$; contingences : 475 609,04 \$; incidences : 262 536,19 \$) - Appel d'offres public 10350 (2 soumissionnaires)

À sa séance du 23 septembre 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ qui présente :*
 - o *un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 7 octobre dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence, et ce, dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars. Au cours de cette séance, les responsables du Service de l'eau ont pu présenter les différentes étapes franchies dans le cadre de cet appel d'offres et répondre à toutes les questions des commissaires concernant ce contrat pour la réhabilitation par insertion et par l'application de polymère renforcé par fibre de carbone d'une conduite d'eau en béton-acier de 1800 mm de diamètre sur le boulevard Henri-Bourassa Est, entre la rue Renaude-Lapointe et la 6e Avenue, ainsi que des travaux d'égout, de conduites d'eau secondaires et de voirie.

Le Service a d'abord expliqué que cette conduite stratégique, à proximité de l'Autoroute 25, date de 1974 et alimente 100 000 citoyens et citoyennes de l'Est. Sa réfection est visée par le projet bouclage de l'Est complété en 2018 où elle a été auscultée et bouclée afin d'assurer sa mise au norme puisqu'elle se trouve trop près de la structure de l'autoroute, des piliers très près de la conduite devant ainsi être consolidés. Le Service explique que les cinq addendas ont été produits en cours d'appel d'offres

essentiellement pour répondre à des questions techniques en raison du caractère exceptionnel de ce type d'insertion. Parmi les onze entreprises s'étant procuré les documents d'appel d'offres, deux ont déposé une soumission. Les raisons des désistements ont bien été exposées pour cinq fournisseurs, cependant quatre entreprises s'étant procuré les documents d'appel d'offres n'ont pas fourni de réponse. L'écart favorable de 35%, représentant quelque 2 M\$, par rapport à l'estimation de contrôle a été expliqué en lien avec le système de fibre de carbone qui est coûteux et qui a été surévalué à l'estimé en raison du peu d'expérience de la Ville en ce domaine et de l'absence de prix normés, ce qui représente 345 K\$ de l'écart pour ce seul élément.

En conclusion, le Service recommande l'octroi en raison de l'écart favorable. Au terme de son examen, la Commission comprend bien les raisons de l'écart par rapport à l'estimé de contrôle, qui s'explique par le caractère inhabituel de ce type de travaux et de matériaux non standards, salue l'obtention d'un prix avantageux et statue, par conséquent, quant à la conformité du processus.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ qui présente :*
 - o *un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE207910001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.